

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2025_050****OBJET :****COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE*****Vente de la parcelle
ZA92 à BEUVRY-LA-
FORET à SARL CONNECT
SON*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 7**Nombre de votants : 49**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025

Délibération CC_2025_050

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vente de la parcelle ZA92 à BEUVRY-LA-FORET à SARL CONNECT SON

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence développement économique,

Vu l'évaluation par le service de France Domaines, par un avis 2024-59080-63817 en date du 1^{er} octobre 2024 évaluant les terrains à 80 000 € avec une marge d'appréciation de 15 % pour une emprise de 3 666 m², soit environ 22€/m²,

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par Pévèle Carembault, dans le cadre de cette opération d'aménagement, constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 5 février 2025.

Le parc d'activité des HOUSSIERES à BEUVRY-LA-FORET avait fait l'objet d'une concession d'aménagement avec ADEVIA par l'ancienne Communauté de communes COEUR DE PEVELE.

A la clôture de la concession d'aménagement en 2015, le Conseil communautaire avait délibéré sur les biens de retour et les biens de reprise, car quatre terrains n'avaient pas été vendus par l'aménageur.

Sur ces quatre terrains, trois d'entre eux ont été vendus en 2019, et il restait un terrain.

Il est proposé de vendre le dernier terrain correspondant à la parcelle ZA92 d'une emprise de 3 666 m² à la société CONNECT SON représentée par M. Thomas MARTEL.

Par un avis 2024-59080-63817 en date du 1^{er} octobre 2024, le service de France Domaines a évalué cette parcelle à 80 000 € soit environ 22 € HT/m², avec une marge d'appréciation de 15 %.

Compte tenu de la rareté du foncier, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 22€HT/m², soit 80 652 €HT, auquel s'appliquera la TVA en vigueur au jour de la vente.

La promesse de vente devra être signée dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle la présente délibération est rendue exécutoire.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***D'acter la vente de la parcelle ZA92 du parc d'activité des Houssières à BEUVRY-LA-FORET au profit de la société CONNECT SON ou toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer dans les conditions ci-dessus énoncées,***
- ***D'autoriser son Président ou toute autre personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre ou pièce et généralement faire le***

nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente

- De mandater Me Nicolas RANDOUX, notaire à ORCHIES, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEUBYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEUBYNCK
Date de signature : 01/04/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUILLON

Signé électroniquement par : Luc FOUILLON
Date de signature : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_050
Objet :	Vente de la parcelle ZA92 à BEUVRY-LA-FORET à SARL CONNECT SON
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_050-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_050-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_050.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_050-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 11h01min50s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h06min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h07min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h07min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h07min46s	Reçu par le MI le 2025-04-04